

Demande d'inscription pour un permis de pratique d'activité publique

Le présent formulaire doit être rempli par les CPA qui souhaitent obtenir un permis de pratique d'activité publique de CPA Nouveau-Brunswick leur permettant de fournir des services réglementés à des clients au Nouveau-Brunswick. Les CPA qui souhaitent obtenir ce permis doivent satisfaire aux exigences particulières en matière de formation, d'examen et d'expérience pratique, telles qu'elles sont énoncées dans [Politique pratique d'activité publique](#).

Section 1 – Information du membre

Nom du membre :	# d'identification CPA :
Adresse postale :	
Adresse courriel :	Téléphone :
Titre : CPA <input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CMA <input type="checkbox"/> CGA <input type="checkbox"/>	

Section 2 – Information du cabinet

Exercez-vous actuellement par l'intermédiaire d'un cabinet CPA agréé dans une juridiction quelconque ? Oui Non

Nom du cabinet :

Adresse du cabinet :

Si vous avez répondu "non" à la question ci-dessus, veuillez compléter [Inscription d'un cabinet de pratique d'activités publiques](#) et [Inscription d'une corporation professionnelle](#) (si applicable) afin d'inscrire votre cabinet.

Veillez noter : L'inscription d'un cabinet est exigée pour fournir des services de pratique d'activité publique

Avez-vous un permis de pratique d'activité publique dans une autre juridiction du Canada ? Oui Non

Si oui, veuillez compléter le tableau ci-dessous et les **Sections 3, 7, et 8 seulement** :

Si non, veuillez compléter toutes les sections suivantes **3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9**

Juridiction	Type de permis	Services couverts	Restrictions (s'il y a)	Date d'expiration

Section 3 – Niveau du permis

Permis de pratique d'activité publique ou **Permis** désigne une autorisation accordée à un associé ou à une autre personne responsable de la prestation de services d'activité publique, y compris les missions d'audit, d'examen, de compilation ou d'autres services réglementés, et du rapport émis au nom du cabinet ; et qui, le cas échéant, possède l'autorité appropriée d'un organisme professionnel, juridique ou réglementaire.

Veillez noter : veuillez consulter “[Exigences pour obtenir un permis](#)” avant de compléter les sections ci-dessous.

- Un permis de niveau 1 (audit)** signifie une autorisation à un associé ou à une autre personne responsable de l'exécution **d'audit, d'examen, de compilation ou d'autres services réglementés** et du rapport qui est émis au nom du cabinet, et qui, le cas échéant, possède l'autorité appropriée d'un organisme professionnel, juridique ou réglementaire.
- Un permis de niveau 2 (examen)** signifie une autorisation à un associé ou à une autre personne responsable de l'exécution **d'examen, de compilation ou d'autres services réglementés** et du rapport qui est émis au nom du cabinet, et qui, le cas échéant, possède l'autorité appropriée d'un organisme professionnel, juridique ou réglementaire.
- Un permis de niveau 3** signifie une autorisation à un associé ou à une autre personne responsable de l'exécution **de compilation ou d'autres services réglementés** et du rapport qui est émis au nom du cabinet, et qui, le cas échéant, possède l'autorité appropriée d'un organisme professionnel, juridique ou réglementaire.

Avez-vous déjà été titulaire d'un permis de pratique d'activité publique de CPA Nouveau-Brunswick ?

- Oui, indique l'année de l'annulation du permis
- Non, ceci est ma première demande de permis

Section 4 – Qualification de formation

Conformément aux exigences de la pratique d'activité publique , j'ai satisfait aux critères de formation et d'examen pour l'obtention d'un permis par une des voies suivantes :

- Réussir le programme de postagrément en comptabilité publique (PACP) des CPA (anciens CGA qui n'ont pas réussi les cours AU2, TX2 et PA1 et anciens CMA).
- Acquisition de compétences approfondies en matière d'information financière et de certification dans le cadre d'un programme de formation professionnelle (CPA qui ont obtenu l'EFC, CA fusionnés et, le cas échéant, CGA fusionnés) - Des relevés de notes sont exigés pour les CGA fusionnés.

Section 5 – Expérience pratique

Avez-vous été associé et/ou propriétaire d'un cabinet au cours des cinq dernières années ? Oui Non

Avez-vous acquis un minimum de 24 mois d'expérience éligible à temps plein au cours de la dernière période de cinq ans par l'entremise d'un bureau avec programme de stage avec cheminement pré-approuvé (SCP) inscrit en vérification/examen externe auprès de CPA Nouveau-Brunswick ?

Oui Non

Avez-vous cumulé au moins 1 250 heures facturables en certification ? Oui Non

Avez-vous cumulé au moins 625 heures en audit d'information financières historiques ? Oui Non

Sommaire de l'expérience pratique des cinq dernières années

			<p>Veillez remplir le formulaire en fonction de l'année de calendrier jusqu'à l'année la plus récente. Si vous remplissez le formulaire en fonction de la période fiscale du cabinet, indiquez la date de fin d'année du cabinet.</p>				
			Années				
	Le cabinet où les heures ont été obtenues	Type de mission/ Nom	20 __	20 __	20 __	20 __	20 __
Heures de qualification obtenues dans le cadre de la réalisation d'une mission d'audit et de la délivrance d'un rapport d'audit conformément au Manuel de CPA Canada - Certification.							
Heures de qualification obtenues lors de la réalisation d'une mission d'examen et de la délivrance d'un rapport des auditeurs de la mission d'examen conformément au Manuel de CPA Canada - Certification.							
Heures de qualification obtenues lors de la réalisation de toute autre mission de certification et de la délivrance d'un rapport de certification conformément au Manuel de CPA Canada - Certification.							
Heures de qualification obtenues lors de la réalisation d'une mission de compilation et de la délivrance d'un rapport de mission de compilation conformément au Manuel de CPA Canada.							
Autres missions							
Autres missions							
Total							

Section 6 – Perfectionnement professionnel continu (PPC)

Veillez fournir des informations concernant les activités de perfectionnement professionnel continu (PPC) effectuées au cours des cinq (5) dernières années dans le domaine d'activités pour lequel vous demandez un permis.

Domaine d'activités identifié ci-dessous	PPC (Cours, conférences, séminaires) et sujet	Date(s)	Heures	Fournisseur de cours et source

Des informations supplémentaires peuvent être fournies sur une page séparée ou dans un autre format reprenant toutes les informations du tableau ci-dessus.

Section 7 – Affaires disciplinaires et judiciaires

Faites-vous actuellement l'objet d'une plainte, d'une enquête ou de tout type d'examen disciplinaire de la part d'un quelconque organisme ou d'une violation de toute disposition du Code criminel du Canada, ou d'un code similaire de toute autre juridiction, ou de toute législation sur les valeurs mobilières ou la fiscalité de toute juridiction ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un comité de CPA Nouveau-Brunswick, d'un organisme fusionnant, d'un organisme provincial CPA ou d'un organisme fusionnant provincial a-t-il déjà constaté ou déterminé que le candidat était incompetent ou inapte à exercer, qu'il a commis une faute professionnelle, qu'il a eu une conduite indigne d'un membre ou qu'il a contrevenu à la Loi, aux Règlements administratifs ou au Code de déontologie ou aux lois, règlements administratifs ou règles correspondants ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous fait une cession en faillite, été déclaré en faillite ou bénéficié d'une disposition légale en matière de faillite ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà été accusé, plaidé coupable ou été condamné pour une infraction criminelle ou par procédure sommaire au Canada ou ailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est "oui", veuillez fournir des détails ci-dessous :

Section 8 – Déclaration

- Je comprends et accepte de me conformer strictement et d'être lié par la Loi sur les comptables professionnels agréés, les règlements administratifs de CPA Nouveau-Brunswick et le Code de déontologie de CPA Nouveau-Brunswick, tels qu'approuvés et modifiés par le conseil d'administration de temps à autre. Je reconnais que je peux accéder à ces documents directeurs par le biais du site Web de CPA Nouveau-Brunswick.
- In Si on m'accorde un permis de pratique d'activité publique, et que mon adhésion est suspendue ou révoquée, ou que je démissionne ou prends ma retraite en tant que membre de CPA Nouveau-Brunswick, je comprends que mon permis sera annulé.
- J'autorise CPA Nouveau-Brunswick à communiquer avec tout organisme afin d'obtenir l'information nécessaire pour déterminer mon admissibilité à un permis de CPA Nouveau-Brunswick et j'accepte que tout organisme communique toute information que CPA Nouveau-Brunswick demande pour étudier correctement cette demande. Je comprends également que CPA Nouveau-Brunswick peut demander des renseignements supplémentaires pour traiter ma demande.
- Je consens ou serai réputé avoir consenti à toute notification, publication ou diffusion d'information conformément à la Loi, au Règlement et au Code de déontologie de CPA Nouveau-Brunswick.
- J'atteste que les renseignements contenus dans la présente demande sont exacts et complets. Je comprends que toute déclaration fautive ou trompeuse contenue dans la présente demande peut être utilisée par CPA Nouveau-Brunswick dans toute procédure concernant la validité de ma demande ou mon statut de demandeur ou de membre de CPA Nouveau-Brunswick.

Signature

Date

Section 9 – Attestation des compétences

Cette section doit être signée par un CPA canadien ou un CPA des Bermudes, titulaire d'un permis équivalent au permis demandé par le candidat et qui peut certifier la compétence du candidat à obtenir un permis et à assumer la responsabilité ou à signer des missions d'exercice public au nom d'un cabinet.

Nom complet (Titulaire de permis) : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone: _____

Province de l'adhésion CPA : _____

Numéro d'identifiant CPA: _____

- Je déclare que je possède un permis valide et équivalent.
- Au cours des cinq (5) dernières années, j'ai supervisé ou examiné, pendant une période d'au moins deux (2) ans, la pratique/le travail du candidat dans le cadre de la prestation de services de pratique d'activité publique.
- En fonction de ce que je sais du candidat, j'atteste que celui-ci est compétent pour assumer la responsabilité de services de pratique d'activité publique au niveau de permis indiqué dans la présente demande.

Signature du détenteur de permis

Date

Veuillez retourner via courriel à regulatory@cpanewbrunswick.ca

Approuvé

Pour usage interne seulement

Signature 1:

Poste

Date

Signature 2:

Poste

Date